



Mairie de St-Quentin-Fallavier

SOUS-PREFECTURE

22 JAN. 2015

Conseil Municipal du 19 janvier 2015

LA TOUR-DU-PIN

**MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CENTER PARCS  
SUR LA COMMUNE DE ROYBON  
(Texte proposé par le Conseil Communautaire de Bièvre Isère  
Communauté)**

Le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes et pour le département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa ... des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1 500 emplois pendant deux années de travaux.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux Permis de Construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.

Alors, pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?

Face aux derniers évènements (caillassages d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier ...) nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'Etat.

Le groupe Pierre & Vacances, porteur du projet, et soucieux du respect de la réglementation, a intégré largement l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et à la construction du parc.

De plus, la forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 hectares (0.42 % du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 hectares seront aménagés.

Avec l'arrivée du Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy et de la Curmane se trouvera améliorée.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en terme d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines,

**Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier :**

- **Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet**
- **Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014**
- **Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité**
- **Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement**

**A l'unanimité.**

A St-Quentin-Fallavier, le 20 janvier 2015

Le Maire,

Michel BACCIONI

